

COMPROMIS D'ARBITRAGE

Article 1445 du code de procédure civile

« A peine de nullité, le compromis détermine l'objet du litige ».

Monsieur, Madame ¹	Monsieur, Madame
Société	Société
Coordonnées complètes	Coordonnées complètes
assisté par Me X	assisté par Me Y

Article 1 : Objet du différend

Les parties ci-dessus mentionnées conviennent qu'il existe entre elles un litige portant sur
(objet du litige)

exposer brièvement le différend opposant les parties en résumant la position de chacune d'elle

Article 2 : Procédure

Relater le déroulement et l'état de la procédure devant le tribunal étatique avant la signature du compromis

- Enrôlée
- En cours de mise en état
- Clôturée et à plaider

Article 3 : convention

Les parties sont convenues de trancher leur litige par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage national et international du centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage (CIMA) par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce

¹ Ajoutez autant de lignes que de parties

règlement dont les parties déclarent avoir parfaite connaissance et auquel elles ont décidé de se soumettre.

A la reddition de la sentence, les parties s'engagent à se désister réciproquement de l'instance pendante devant le tribunal.

- Le tribunal reçoit la mission de statuer en amiable compositeur

OUI NON²

- La sentence sera susceptible d'appel

OUI NON

Fait à

Le

Signatures

² Rayer la mention inutile